

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1297 rév. 2**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

DEKRA CERTIFICATION

**Immeuble la Boursidière - Porte I - Rue de La Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON**

SIREN : 491590279satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012***fulfils the requirements of the standard :*

et aux règles d'application du Cofrac

*and Cofrac rules of application*en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : C*

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.

A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :***SERVICES / SERVICES**

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr) / *which activities are precisely described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on our website (www.cofrac.fr) :*

3-1297 rév. 2

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Valid from* : **01/12/2025**Date de fin de validité / *Valid until* : **28/02/2026**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Environnement - Transport -
Services - Métrologie Légale,
*Pole manager - Environment - Transport - Services - Legal
Metrology,*

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1297 Rév. 1.

*This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1297 Rév. 1.*Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1297 rév. 2

Organisme d'inspection accrédité :

DEKRA CERTIFICATION

**Immeuble la Boursidière - Porte I
Rue de La Boursidière
92350 LE PLESSIS-ROBINSON**

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

16 - SERVICES / 16.3 - Foires, salons, congrès et évènements /		
16.3.1 - Vérifications réalisées dans le cadre du régime de déclaration préalable des manifestations commerciales #		
Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
16.3.1a	Contrôle des caractéristiques chiffrées des manifestations commerciales soumises à déclaration	Code de commerce (articles L.762-1 à L.762-9) Décret n° 2006-85 du 27 janvier 2006 relatif au régime de déclaration préalable des manifestations commerciales Arrêtés du 12 juin 2006 et du 19 mars 2010 relatifs au régime de déclaration préalable des manifestations commerciales Arrêtés du 24 octobre 2012 relatif à l'accréditation des organismes de contrôle des caractéristiques chiffrées des manifestations commerciales annexe XIII de l'annexe 7-10 du livre septième de la partie Arrêtés du Code du commerce NF ISO 25639-1 "Terminologie du secteur des foires, salons et congrès ou manifestations commerciales - Partie 1 : Vocabulaire" NF ISO 25639-1 "Terminologie du secteur des foires, salons et congrès ou manifestations commerciales - Partie 2 : Méthode de comptage à des fins statistiques ou à des spécifications reconnues équivalentes"

Section Inspection

**Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à
DEKRA CERTIFICATION**

IMPLANTATIONS	ADRESSE
Agence LE PLESSIS-ROBINSON	IMMEUBLE DE LA BOURSIDIÈRE - PORTE I RUE DE LA BOURSIDIÈRE 92350 LE PLESSIS-ROBINSON

Date de prise d'effet : **01/12/2025**

Accréditation Non Valable

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1297 Rév. 1.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr